

DÉLIBÉRATION N° 2015-03 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élection du président du conseil d'administration

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Article 1

Réuni sous la présidence de Monsieur Max Mondon, doyen d'âge des membres du conseil d'administration présents, le conseil d'administration a procédé à l'élection de son président.

Le conseil d'administration avait été informé préalablement des candidatures :

- de Madame Corinne Casanova, représentante de l'assemblée des communautés de France,
- et de Monsieur Gaël Perdriau, représentant de l'association des maires de France.

Il est informé en séance que Madame Corinne Casanova retire sa candidature.

L'élection s'est déroulée à bulletin secret, à la majorité simple, en présence de 19 membres du conseil ayant voix délibérative.

Article 2

Monsieur Bernard Larrouturou, directeur général, et Monsieur Francis Rol-Tanguy, commissaire du gouvernement, ont procédé au dépouillement du premier tour du scrutin et proclamé les résultats suivants :

- N'ont pas pris part au vote : 5 ;
- Nombre de votants : 14 ;
- Blancs ou nuls : 4 ;
- Suffrages exprimés :
 - Monsieur Gaël Perdriau : 10 voix.

Monsieur Gaël Perdriau est déclaré élu.

Article 3

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, à Paris, le 9 février 2015

Le directeur général



Bernard Larrouturou

Le commissaire du gouvernement



Francis Rol-Tanguy

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Max Mondon, président de séance,

Mesdames et Messieurs Dominique Alba, Yoann Barbesol, Christine Bouchet, Corinne Casanova, Colas Durrleman, Patrick Fourmigué, Philippe Garcia, Éliane Giraud, Sylvain Guerrini, Carole Le Gall, Jean-Paul Lhuillier, Martine Meunier, Loïc Pedelucq, Gaël Perdriau, Julien Polat, Frédéric Ravel, Manuelle Salathé, Laurent Tapadinhas.